

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille seize,

le 13 décembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente de Saint-Dolay en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION  
8 DECEMBRE 2016

DATE d'AFFICHAGE  
16 DECEMBRE 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 37  
Présents : 31  
Votants : 34

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - M. André PAJOLEC, - Mme Martine PENOT, - M. Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Yvette LOUER, - Hervé MICHAUD, - Bertrand ROBERDEL.

**M. Jean-François BREGER donne pouvoir à M. Christian DROUAL**

**M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Jean-Pierre PRUNAUT**

**M. Bertrand ROBERDEL donne pouvoir à Mme Régine ROSSET**

**Mme Yvette LOUER donne pouvoir à Mme Mireille LUCAS**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Joël BOURRIGAUD a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°163-2016 – SERVICE DECHETS – AVENANTS AU CONTRAT ECO-EMBALLAGES ET CONTRATS DE REPRISE FEDERATIONS ET FILIERES**

M. Joël BOURRIGAUD, Vice-président en charge de l'environnement, rappelle que, par délibération n°74-2011 en date du 31 mai 2011, le Conseil communautaire a autorisé le Président à signer avec Eco-Emballages, le contrat barème E, qui précise le cadre des filières de valorisation des déchets recyclables collectés par la Communauté de Communes et des aides versées par cet organisme.

Il est précisé que l'agrément actuel devait se terminer au 31 décembre 2016, mais que dans l'attente de l'agrément du prochain contrat Eco-Emballage barème F, il est prévu une période de transition du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 avec prolongation des contrats de reprise Fédérations et Filières sur demande. Dans l'attente du nouveau contrat Eco-Emballage, barème F, il est nécessaire de signer des avenants à ces contrats.

Les contrats option Fédérations conclus avec Paprec (plastiques), Nétra Véolia (PNC), Suez (PCNC) et Romi (métaux) et les contrats option Filières conclus avec Revipac (PCC) et Vérallia doivent être prolongés pour une durée d'un an.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer les avenants au contrat Eco-Emballages et aux contrats Filières et Fédérations.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 16/12/2016  
Le Président